

L'an deux mille neuf, le 4 décembre à seize heure trente heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf novembre deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés:5
Pouvoirs : 5
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 10

Présents(es)

Jean-Marie BERTRAND,
Pierre COMBES,

Michèle EYBALIN
Bruno LAGIER,

Hervé RASCLARD,

Pouvoirs

André AUBERIC à Jean-Marie BERTRAND, Gérard AZIBI à Bruno LAGIER, Jean BESSON à Michèle EYBALIN, Marc BONNARD à Pierre COMBES, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD.

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Nicolas ROSIN, Jean-François SIAUD, Michel TACHE.

Objet : Convention fixant les modalités de déploiement du Système d'Information Territorialisé sur le réseau des Parcs de Rhône-Alpes

Le Parc naturel régional de Chartreuse a passé un appel d'offres en juin 2009 conduisant à l'acquisition d'une application cartographique en ligne mutualisable à l'ensemble des Pnr de Rhône-Alpes.

Cette opération a été cofinancée par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 50% au titre du réseau et par un appel à projet TIC CPER FNADT mobilisé par le Pnr de Chartreuse.

Cet appel d'offres comportait 3 lots et a été attribué à la Société CIRIL SAS.

La procédure et l'animation du projet ont été portées par le Pnr de Chartreuse.

Ce marché permet le financement des coûts de fonctionnement (hébergement, maintenance corrective) pour une année (hébergement de juillet 2009-juillet 2010, maintenance corrective et évolutive à l'issue de la mise en service pour l'ensemble des Pnr associés et de la validation de services réguliers).

Il a également permis la formation de l'ensemble des informaticiens des Pnr concernés (Vercors, Chartreuse, Pilat, Bauges, SM des Baronnies Provençales).

Une convention doit fixer le cadre régional de la coopération entre les signataires et fixer les modalités de gouvernance et de financement.

Les Parcs signataires de la future convention conviennent de mettre en place un partenariat autour du Système d'Information Territorial concernant le développement de briques logicielles, la maintenance corrective et évolutive, l'hébergement des applications sur serveurs dédiés, la formation, le tout à des fins de mutualisation des outils et de leurs coûts.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la participation du SMBP au projet de développement d'un Système d'Information Territorialisé entre les Parcs de Rhône-Alpes et autorise le Président à signer toute convention ou acte relatif à cet objet dans le cadre du budget.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD